

# L'accompagnement des bénéficiaires de l'aide alimentaire par les associations de l'aide alimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes

ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE AUPRES DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE ALIMENTAIRE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, EN JUIN 2021

2022

Étude commanditée par



Direction régionale de  
l'économie, de l'emploi  
du travail et des solidarités



Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*



## Remerciements

L'équipe du CREAL et de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes tiennent à remercier l'ensemble des associations, salariés et bénévoles qui ont participé à cette enquête et qui, par leur actions et engagements, contribue à agir en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

# Table des matières

<b>EDITO.....</b>	<b>5</b>
CONTEXTE.....	6
<b>1. PRESENTATION DES ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPE A L'ENQUETE .....</b>	<b>7</b>
1.1. REPARTITION DES REpondANTS PAR DEPARTEMENT .....	7
1.2. PROFIL DES ASSOCIATIONS AYANT REpondU A L'ENQUETE .....	8
<b>2. ARRIVEE DES BENEFICIAIRES AU SEIN D'UNE ASSOCIATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE ..</b>	<b>11</b>
2.1. ORIENTATION DES BENEFICIAIRES VERS UNE ASSOCIATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE .....	11
2.2. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU BENEFICIAIRE AVANT SON ARRIVEE AU SEIN DE L'ASSOCIATION.....	12
<b>3. ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR LES ASSOCIATIONS DE L'AIDE ALIMENTAIRE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES .....</b>	<b>13</b>
3.1. ACTIONS MISES EN PLACE LORS DE L'ACCUEIL DU BENEFICIAIRE.....	13
3.2. ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL .....	16
3.3. ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE PROMOTION A LA SANTE ET A LA NUTRITION.....	24
3.4. PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION .....	31
3.5. PARTENARIATS MIS EN PLACE PAR L'ASSOCIATION.....	34
3.6. PROJETS EN COURS .....	35
3.7. AUTRES BESOINS DES BENEFICIAIRES EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT .....	37
<b>4. BESOINS DES BENEVOLES ET DES SALARIES DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE ALIMENTAIRE POUR REpondRE AUX BESOINS DES BENEFICIAIRES.....</b>	<b>38</b>
<b>5. ACTIONS A METTRE EN PLACE AFIN DE FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE .....</b>	<b>42</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>46</b>

## Edito

*Cette enquête a été initiée par les services DREETS Auvergne-Rhône-Alpes, à la suite de la crise COVID-19 qui a fortement mobilisé les associations d'aide alimentaire. Elles ont réalisé un travail indispensable, notamment de maintien du lien avec les populations vulnérables.*

*En effet, par la régularité du passage des bénéficiaires et le développement des liens sociaux autour de l'alimentation, ce sont des lieux privilégiés d'échanges et de suivi social. L'accompagnement permet de préserver la dignité et de garantir le pouvoir d'agir des bénéficiaires pour une sortie de l'aide alimentaire dans les meilleures conditions.*

*A ce titre, la réforme de l'habilitation en 2019 a consacré la notion de « précarité alimentaire » et a rendu obligatoire « un accompagnement, qui comporte au moins des actions d'écoute, d'information ou d'orientation » dans les structures de l'aide alimentaire. Ces trois composantes sont mises en exergue par l'enquête pour permettre aux associations de les développer, mais aussi de mettre en valeur des actions qui vont au-delà de cette obligation.*

*L'exploitation de l'enquête a pour objectif de valoriser l'engagement et les bonnes pratiques des associations sur l'accompagnement de leurs bénéficiaires et de soutenir à travers des actions concrètes les structures désireuses de développer ces aspects.*

*Elle apporte un état des lieux de l'offre et des besoins d'accompagnement qui permettra de fixer des priorités régionales pour la DREETS et offrira une vision claire aux autres administrations de l'Etat, collectivités et à tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour ce qui les concernent.*

La DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

## Contexte

L'aide alimentaire est un dispositif de lutte contre la précarité alimentaire. Aussi, les structures qui demandent l'habilitation doivent participer aux objectifs fixés à l'article L 266-1 du code de l'action sociale et des familles, et notamment :

*« La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux **personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale**.*

*Elle s'inscrit dans le **respect du principe de dignité** des personnes.*

*Elle participe à la **reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement** »<sup>1</sup>.*

Aujourd'hui, environ 350 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et ce nombre de bénéficiaires a augmenté depuis le début de la crise sanitaire<sup>2</sup>.

En 2015, dans son rapport « Dépasser l'aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement alimentaire », l'UNIOPSS mentionne que **"L'alimentation ne doit plus être la fin de l'accompagnement mais un moyen. Les associations ne doivent plus simplement donner à manger, mais elles sont aussi à côté de la personne vivant la pauvreté."**<sup>3</sup> Il s'agit ainsi de penser l'accompagnement de manière plus global et d'aller vers un accompagnement par l'alimentation.

C'est ainsi que le décret n°2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire prévoit notamment que les associations proposent « un accompagnement, qui comporte au moins des actions d'écoute, d'information ou d'orientation ».

C'est en ce sens que la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), dans le cadre de sa mission de lutte contre la pauvreté et de pilotage de l'aide alimentaire a sollicité l'appui du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour comprendre le fonctionnement des associations de l'aide alimentaire de la région, notamment au regard de leurs missions d'accompagnement social.

Cette enquête a ainsi pour objectifs de réaliser un état des lieux sur le fonctionnement et l'accompagnement proposé par les associations ainsi que de recueillir les besoins des associations pour effectuer leur mission en matière d'accompagnement, afin que la DREETS puisse répondre au mieux par des actions concrètes.

---

<sup>1</sup> [https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/les\\_nouvelles\\_conditions\\_de\\_l\\_habilitation-2.pdf](https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/les_nouvelles_conditions_de_l_habilitation-2.pdf)

<sup>2</sup> Emilie Radé, Olivier Léon. « Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021 ». DREES, *Etudes et résultats*, N° 1218, 01/02/2022. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/aide-alimentaire-une-frequentation-accrue-des>

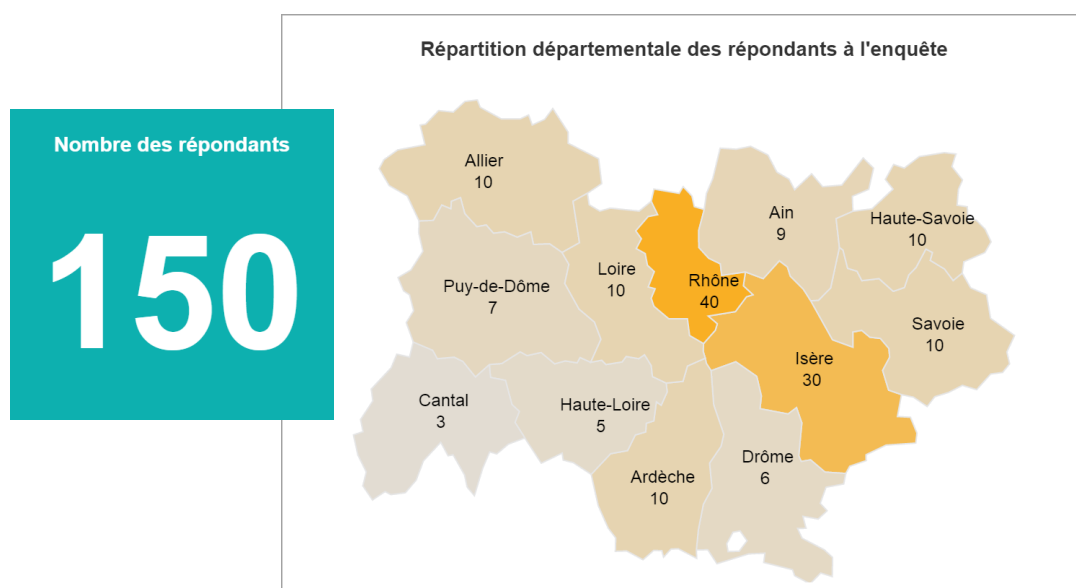
<sup>3</sup> Dépasser l'aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation, synthèse des travaux du groupe Alimentation de l'UNIOPSS, p17, décembre 2015

# 1. Présentation des associations ayant participé à l'enquête

## 1.1. Répartition des répondants par département

Les associations de l'aide alimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été sollicitées en juin 2021 afin de renseigner un questionnaire numérique. Ne disposant pas de l'appui d'un réseau national comme les associations avec une habilitation nationale, les associations habilitées au niveau régional ont été ciblées prioritairement afin de connaître leurs besoins.

A l'issue de cette phase d'enquête et des différentes relances, 150 associations de l'aide alimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont renseigné le questionnaire<sup>4</sup>, soit un taux de réponse de 48%. Ce taux de réponse varie entre les départements, de 38% à 71%.



Différents acteurs se sont mobilisés pour renseigner l'enquête, principalement les président(e)s d'association, mais aussi les directeur(trice)s, les secrétaires, les responsables de l'épicerie, chefs de service et autres professionnels de l'accompagnement.

<sup>4</sup> Deux associations ont été retirées de l'analyse car elles ont déclaré ne pas être concerné au regard de leur fonctionnement spécifique.

## 1.2. Profil des associations ayant répondu à l'enquête

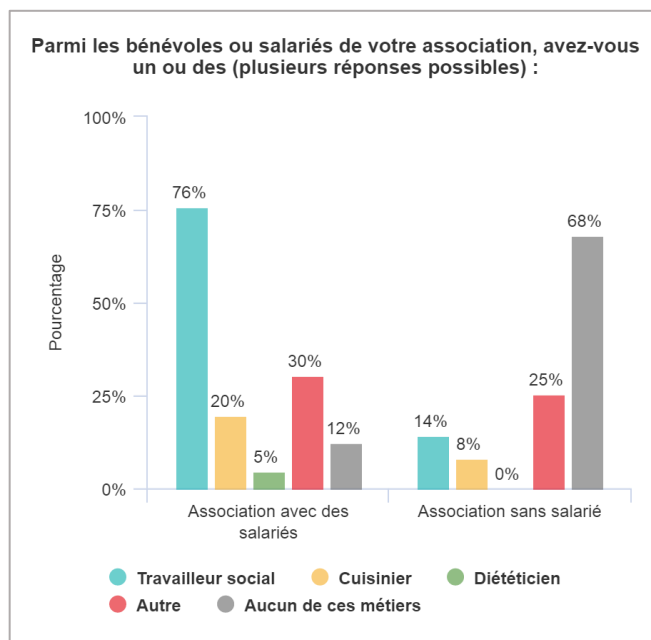
Type de structure		
	N	%
Centre de distribution	65	43%
Epicerie sociale	36	24%
Multi-activité	12	8%
Autre	11	7%
Itinérant	7	5%
CHRS repas	7	5%
Hébergement hors CHRS	6	4%
CHRS distribution	6	4%
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>100%</b>

La plupart des associations de l'aide alimentaire ayant renseigné le questionnaire sont des centres de distribution (43%).

A noter que parmi les 11 structures de la catégorie « autre », 5 sont des accueils de jour.

Parmi les associations ayant renseigné l'enquête, 47% ont déclaré n'avoir aucun salarié dans l'association. Autrement dit, **presque la moitié des associations fonctionne en s'appuyant exclusivement sur le bénévolat**. Il s'agit le plus souvent de centres de distribution (74% des centres de distribution fonctionnent avec des bénévoles exclusivement) et de structures itinérantes (les 7 associations fonctionnent avec des bénévoles uniquement).

De manière générale, les associations qui fonctionnent avec des salariés ont plus fréquemment des travailleurs sociaux au sein de leur équipe.





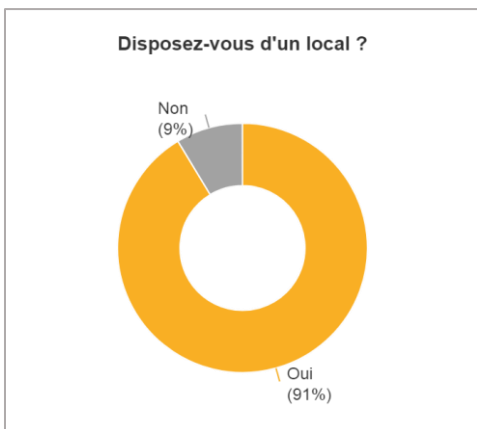
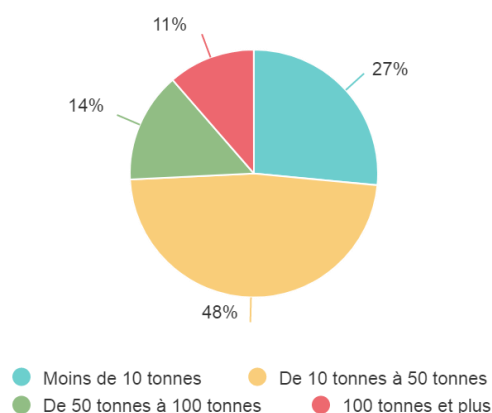
Votre association a une habilitation :		
	N	%
Régionale	129	86%
Nationale	21	14%
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>100%</b>

La grande majorité des associations enquêtées bénéficie d'une **habilitation régionale** au titre de l'aide alimentaire<sup>5</sup> (ce qui s'explique, comme mentionné précédemment, par le choix de cibler en priorité les associations avec une habilitation régionale).

La moitié des associations ayant renseigné l'enquête a **distribué entre 10 et 50 tonnes de denrées** au cours de l'année 2020.

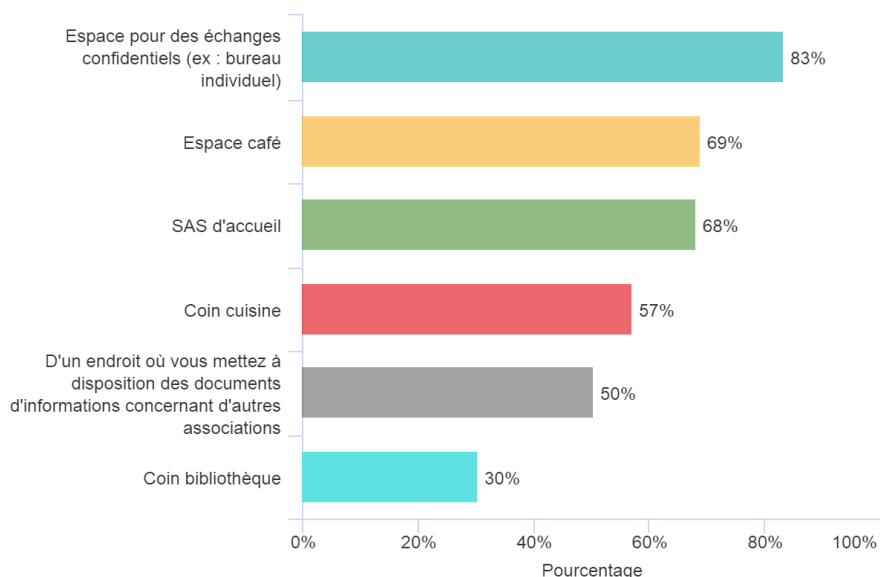
A noter que 11% des associations ont distribué plus de 100 tonnes sur cette même période.

Quel est le volume de denrées distribuées, en tonnes, au cours de l'année 2020 ?



Parmi les associations de l'aide alimentaire, **91% disposent d'un local**. Elles ont le plus souvent un espace pour des **échanges confidentiels** (83%), un espace pour prendre un **café** (69%), et un **SAS d'accueil** (68%).

Le local de votre structure dispose (plusieurs réponses possibles) :



<sup>5</sup> L'aide alimentaire consiste à fournir des denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. La réglementation prévoit que les personnes morales de droit privé doivent être habilitées pour percevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

On retient :

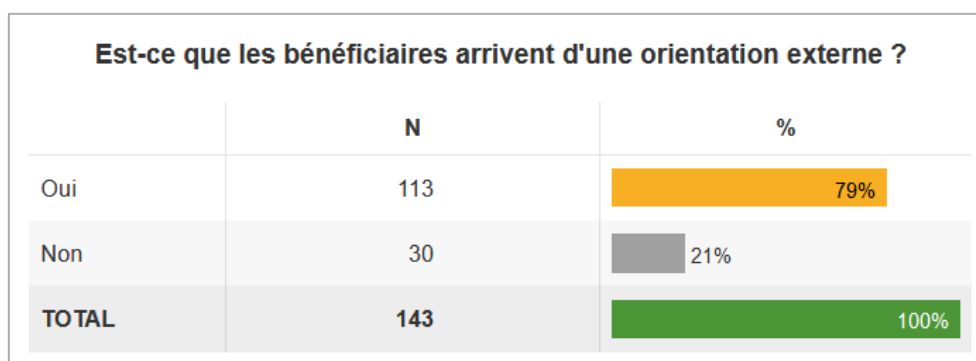
- 43% des associations de l'enquête sont des centres de distribution,
- 47% des associations fonctionnent exclusivement avec des bénévoles,
- 76% des associations ayant des salariés ont au moins un travailleur social,
- 48% des associations ont distribué entre 10 et 50 tonnes de denrées en 2020,
- Les associations ont très souvent un local (91%), avec le plus souvent un espace pour des échanges confidentiels (83%).

## 2. Arrivée des bénéficiaires au sein d'une association de l'aide alimentaire

### 2.1. Orientation des bénéficiaires vers une association de l'aide alimentaire

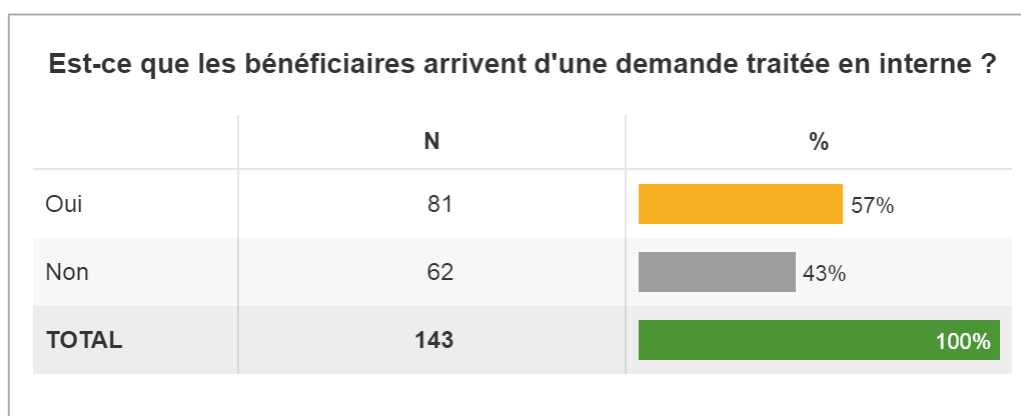
#### ORIENTATION EXTERNE

Presque **80% des associations de l'aide alimentaire accompagnent des bénéficiaires qui ont été orientés par une autre structure**. Il s'agit par exemple des Centres Communaux d'Actions Sociales (**CCAS**), des **départements**, de la **CAF** ou de la **MSA**, de la **CARSAT**, d'organismes de **tutelle** ...



#### ORIENTATION INTERNE A L'ASSOCIATION

**57% des associations ayant répondu accompagnent des bénéficiaires suite à une demande traitée en interne par l'association**. Ces inscriptions peuvent se faire sur **demande de la personne** qui se présente directement à l'association ou qui contacte l'association par téléphone. Il s'agit parfois de **personnes orientées par d'autres bénéficiaires** de l'association.

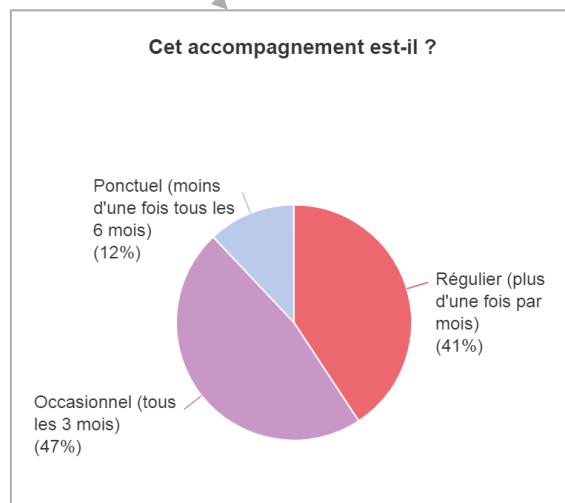
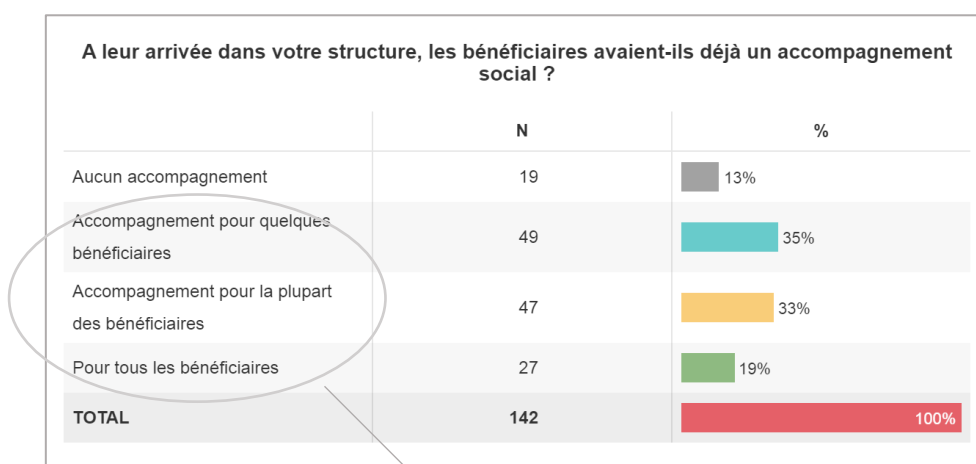


## 2.2. Accompagnement social du bénéficiaire avant son arrivée au sein de l'association

87% des associations de l'aide alimentaire déclarent que certains de leurs bénéficiaires **disposaient déjà d'un accompagnement social à leur arrivée**.

Il s'agit le plus souvent d'un **accompagnement assez fréquent**, allant d'un accompagnement régulier (plus d'une fois par mois) à occasionnel (tous les 3 mois).

Il est principalement réalisé par le **CCAS**, le **conseil départemental** (ou la métropole), le **service public de l'emploi** (mission locale, pôle emploi), la **CAF**, des **associations** (tutélaires, caritatives ...), le **CHRS**.



On retient :

- les associations accueillent le plus souvent des bénéficiaires qui ont été orientés par une autre structure (CCAS, département, CAF, MSA ...),
- 87% des associations déclarent que certains de leurs bénéficiaires disposaient déjà d'un accompagnement social à leur arrivée.

### 3. Accompagnement proposé par les associations de l'aide alimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes

L'accompagnement est ici entendu comme défini dans le décret n°2019-703 du 4 juillet 2019 qui prévoit que les associations de l'aide alimentaire proposent « *un accompagnement qui comporte au moins des actions d'écoute, d'information ou d'orientation* ».

Ainsi, l'accompagnement est à entendre au sens large, il ne s'agit pas de concevoir strictement l'accompagnement comme un acte professionnel, réalisé par un travailleur social, mais il s'agit tout simplement de savoir si les bénéficiaires peuvent disposer d'une écoute, recevoir des informations ou être orientés vers les professionnels qui pourront mettre en œuvre un accompagnement spécifique<sup>6</sup>.

#### 3.1. Actions mises en place lors de l'accueil du bénéficiaire

##### ACTIONS D'ECOUTE (TEMPS CONVIVAL, ACCUEIL CAFE, GROUPE DE PAROLE ...)

**82%** des structures ayant renseigné le questionnaire **proposent des actions d'écoute** (groupe de parole, accueil café ...).

Ces temps d'échange et d'écoute permettent d'instaurer une relation et de créer du lien entre bénéficiaires, bénévoles et salariés. Ces derniers peuvent apporter des informations aux bénéficiaires et présenter les missions et actions de l'association.

“ A chaque ouverture (3 fois/semaine) l'accueil est ouvert. Les utilisateurs sont invités après leurs courses à s'y arrêter pour échanger, créer du lien, obtenir des informations santé, culture, dvpt durable, budget, parentalité. Nous leurs présentons aussi nos activités et les invitons à s'y inscrire. ”

Des actions d'écoute (ex : temps convivial, accueil café, groupe de parole ...)		
	N	%
Oui	115	82%
Non	26	18%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

<sup>6</sup> Certaines associations ont suspendu des actions en raison de la crise sanitaire (événements, ateliers cuisine ...) mais souhaitent pouvoir les reprendre dès que les conditions le permettront.

## ENTRETIENS INDIVIDUELS D'ÉVALUATION DE LA SITUATION SOCIALE

**62%** des associations ont déclaré **réaliser des entretiens individuels d'évaluation régulière de la situation sociale et de l'éligibilité** de la personne.

Parmi ces associations, **92%** ont déclaré les réaliser au moins une fois par an.

Des associations ont par ailleurs précisé effectuer ces entretiens plusieurs fois dans l'année (en s'adaptant notamment aux besoins des personnes), ou à chaque changement de situation de la personne. Cette régularité permet ainsi aux associations d'adapter l'accompagnement aux besoins des personnes, et ainsi envisager une sortie de l'accompagnement par l'aide alimentaire lorsque la situation de la personne est plus favorable.

A la suite de cette évaluation, des associations ont rappelé l'importance de l'accompagnement social afin de lutter contre l'isolement des personnes. Ainsi, au regard des besoins, des associations réorientent les personnes vers les partenaires compétents.

“

Au-delà de l'aide alimentaire apportée, nous avons pour objectifs de rétablir un lien social avec les personnes démunies et fragiles, de les aider à lutter contre l'isolement et de tisser un lien social basé sur l'écoute et le dialogue. Ainsi, nous essayons au mieux de les accompagner en se rendant disponibles. En cas de besoins spécifiques, les bénéficiaires sont orientés auprès de deux membres du CA (assistantes sociales de profession) ou auprès des services compétents.

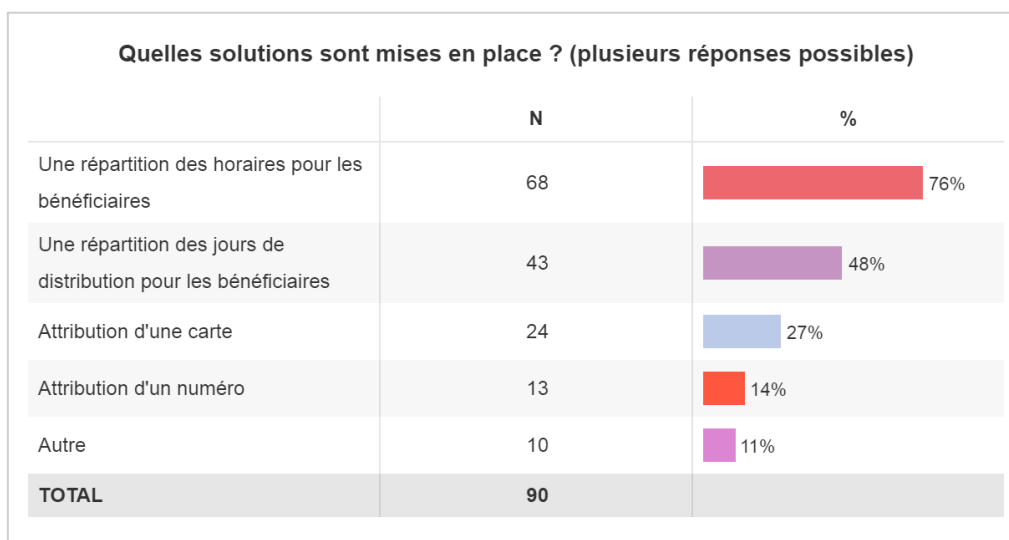
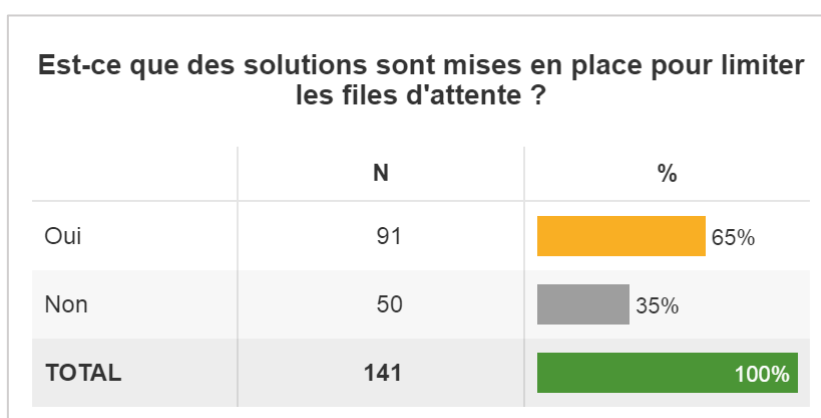
”

	N	%
Oui	87	62%
Non	54	38%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

## SOLUTIONS MISES EN PLACE POUR LIMITER LES FILES D'ATTENTE

L'enquête auprès des associations du champ de l'aide alimentaire aborde la question des files d'attente. En effet, comme le souligne la FORS-Recherche sociale dans son étude sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes, la question de l'attente des bénéficiaires est un enjeu important « *l'attente, le sentiment de honte ressenti par certains bénéficiaires, l'objet même de la distribution (à savoir l'alimentation), la pénurie des produits ... contribuent à faire des temps de distribution des moments potentiellement difficiles à gérer pour les structures qui s'efforcent alors de s'adapter pour atténuer les sources de tension et répondre aux attentes des bénéficiaires en matière d'égalité de traitement*<sup>7</sup> »

Ainsi, face à cette question d'organisation des distributions, **65%** des associations ont mis en place des **solutions pour limiter les files d'attente**. Il s'agit **le plus souvent d'une répartition des horaires (75%), d'une répartition des jours de distribution (48%)**.



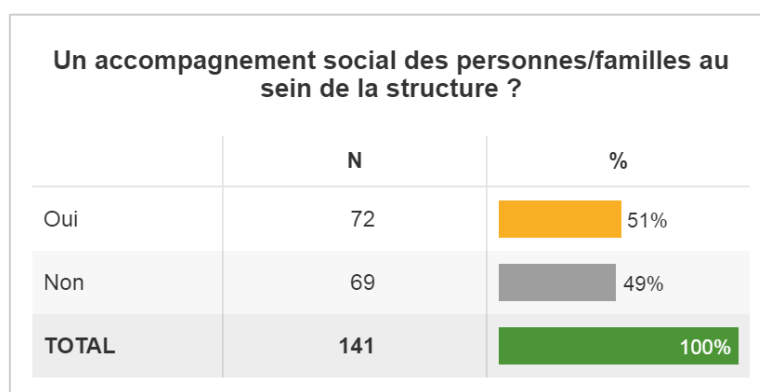
<sup>7</sup> FORS-Recherche sociale. Etude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développés dans ce cadre. Synthèse de l'étude novembre 2016, page 6

## 3.2. Actions mises en place en matière d'accompagnement social

### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU SEIN DE LA STRUCTURE

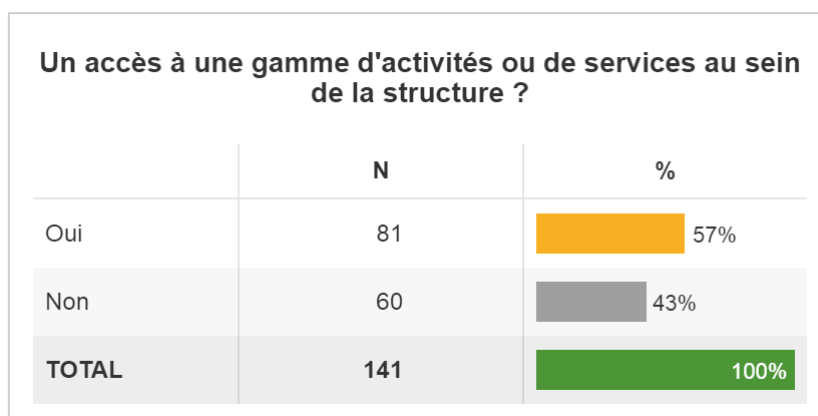
Parmi les différentes modalités d'accompagnement social des associations, certaines proposent un accompagnement social au sein de la structure. C'est le cas pour 51% des associations de l'aide alimentaire.

Cet accompagnement social est plus fréquemment mentionné par des associations qui fonctionnent avec des salariés au sein de l'équipe<sup>8</sup>. Dans ce cas, l'accompagnement est le plus souvent réalisé par les professionnels présents dans la structure (travailleurs sociaux, chargés d'insertion, Conseillers en Economie Sociale Familiale).



### ACTIVITES OU SERVICES AU SEIN DE LA STRUCTURE

57% des associations de l'aide alimentaire enquêtées proposent un accès à une gamme d'activités ou à des services au sein de la structure.



Parmi les associations qui proposent des activités ou des services, il est à noter que :

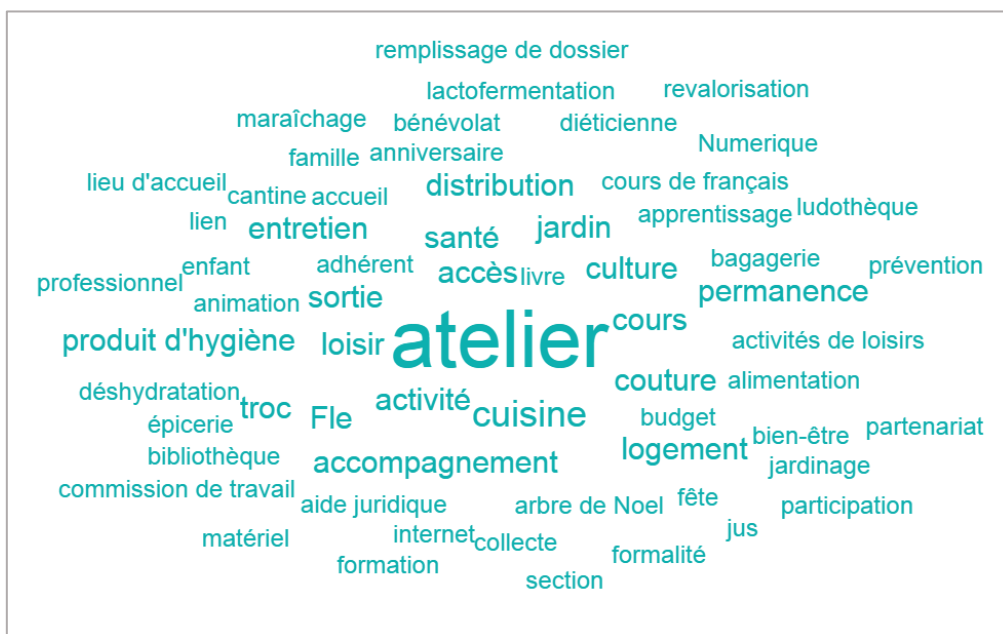
- 47% proposent une aide vestimentaire,
- 46% proposent des produits d'hygiène,
- 34% proposent des actions spécifiques auprès des enfants.

<sup>8</sup> 76% des associations avec des salariés réalisent un accompagnement social au sein de la structure et 23% des associations fonctionnant avec des bénévoles exclusivement réalisent cet accompagnement.



La moitié des structures propose également une activité ou un service « autre ». Les associations ont notamment fait référence à :

- des **activités de loisirs** (jardinage, ludothèque, culture, troc, mise à disposition de livres...)
- des **ateliers** de cuisine le plus souvent, mais aussi des ateliers théâtre, couture, numérique, autour de la santé et du bien-être ...
- des **accès aux outils numériques** : internet, téléphonie, télévision ...



Les associations proposent un panel d'activités et services diversifié qui prend en compte le bénéficiaire dans sa globalité.

Si oui, quel(les) services/activités ?		
	N	%
Autre	39	51%
Vêtements	36	47%
Soins d'hygiène	35	46%
Actions spécifiques à destination des enfants	26	34%
Hébergement	22	29%
Accueil de jour	21	28%
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	

## ACTIONS FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX

Afin de recréer du lien social lorsque celui-ci a pu être rompu par la situation de précarité, **65%** des associations proposent des actions destinées à **favoriser le développement des liens sociaux**. Parmi les actions citées, les associations ont par exemple évoqué l'organisation de moments conviviaux lors des fêtes (repas de Noël, crêpes de la Chandeleur ...), des cafés mensuels, des repas partagés, des fêtes de quartier.

“

Noël de la Rue : Évènement festif pour fêter Noël avec nos usagers, qui pour beaucoup sont à la rue. Moment de convivialité entre bénévoles et usagers et de sensibilisation du grand public. Nous offrons aux usagers des cadeaux et de multiples activités sont disponibles sur place (jeux, coiffeur, atelier ballons,...), des fanfares animent l'après-midi et un concert est produit le soir (5 groupes à la dernière édition). Cette année, ce sera la 4<sup>ème</sup> édition.




”

“

Demande de volontaires pour participer aux actions de l'association:  
Fêtes  
Collecte de denrées pour la Banque Alimentaire  
Ramassage de légumes

”

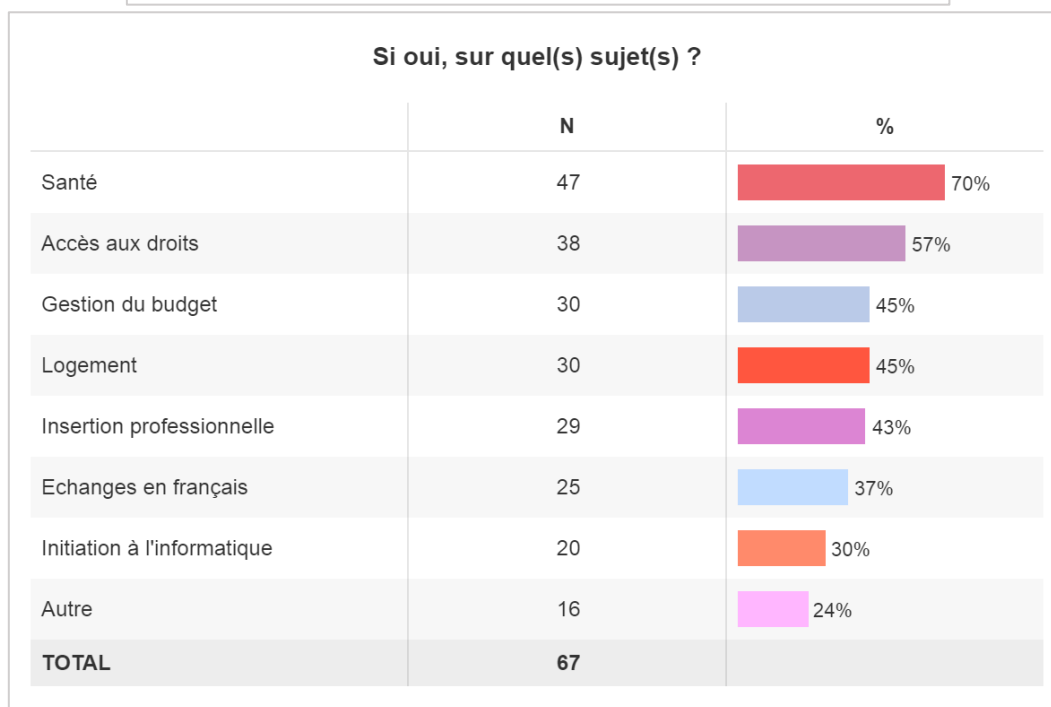
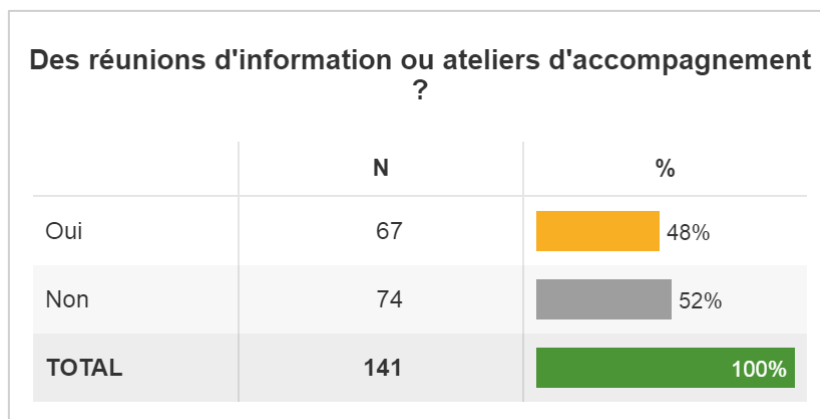
### Des actions favorisant le développement des liens sociaux (moments de convivialité, fêtes de quartiers, soirées, événements)

	N	%
Oui	92	 65%
Non	49	 35%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	 <b>100%</b>

## REUNIONS D'INFORMATION / ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT

Près de la moitié des associations organise des réunions d'information ou ateliers d'accompagnement (48%).

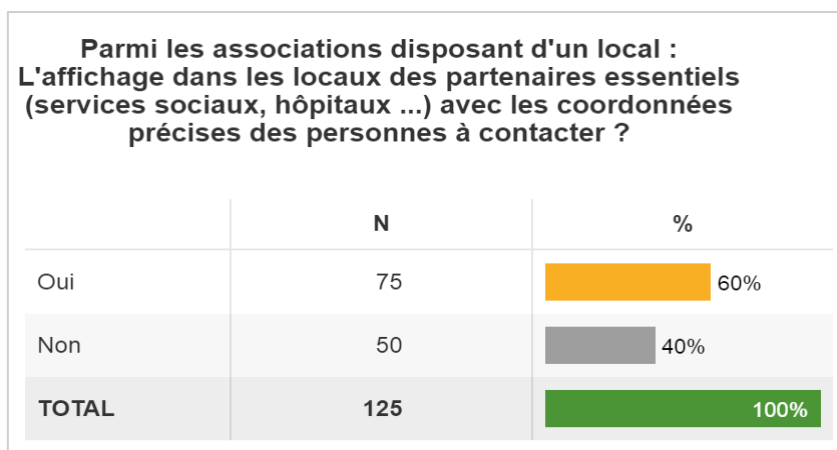
Les sujets les plus fréquemment évoqués sont la **santé** (70%), **l'accès aux droits** (57%), la **gestion du budget** (45%), le **logement** (45%), et **l'insertion professionnelle** (43%).



*N.B : Les 67 associations ont coché au total 235 propositions différentes dans la liste (jusqu'à 7 sujets différents).*

## MISE A DISPOSITION D'INFORMATIONS SUR LES PARTENAIRES

Parmi les associations ayant déclaré disposer de locaux, **60% d'entre-elles ont mis à disposition les coordonnées des partenaires essentiels** (services sociaux, hôpitaux ...). Cette mise à disposition d'information se fait le plus souvent par une **affiche ou des flyers** distribués aux bénéficiaires.

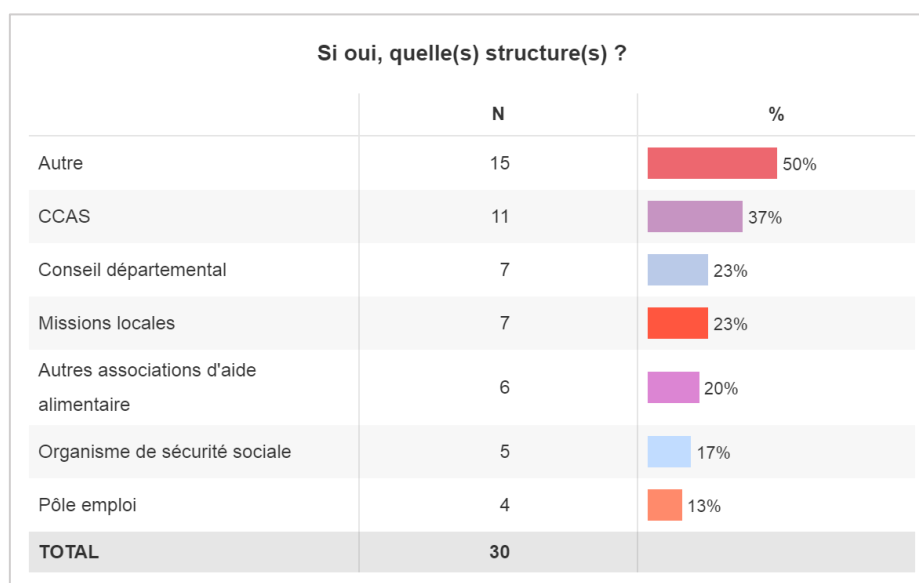
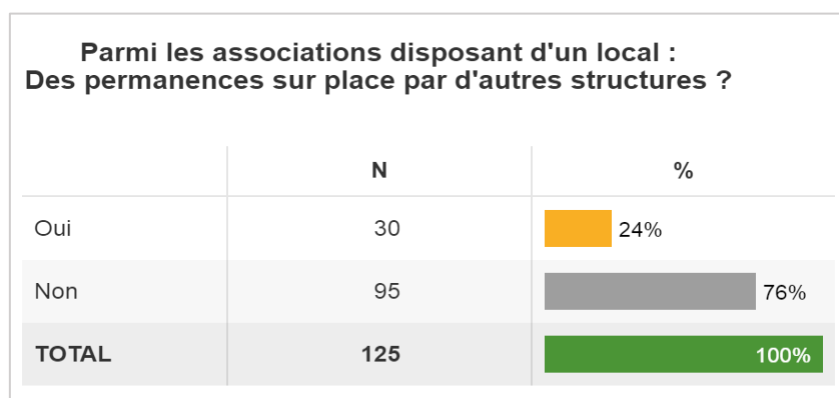


## ORGANISATION DE PERMANENCES PAR D'AUTRES STRUCTURES DANS LES LOCAUX DE L'ASSOCIATION

Parmi les associations disposant d'un local, **24% organisent des permanences** dans leurs locaux par d'autres structures.

Il s'agit le plus souvent du **CCAS** (37%), du **Conseil départemental** (23%), d'une **mission locale** (23%).

De plus, **la moitié des associations ont proposé une structure « autre »** comme les équipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP), le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et Prévention en addictologie), le CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des usagers de drogues), la ligue contre le cancer, la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) ...



## ORIENTATION DES BENEFICIAIRES VERS D'AUTRES STRUCTURES

Parmi les principales actions mises en place en matière d'accompagnement figure enfin l'orientation des bénéficiaires vers d'autres structures. En effet, au regard des organisations hétérogènes (taille de l'association, présence ou non de salarié ...), les associations ne peuvent pas toujours mettre en œuvre un accompagnement social par des travailleurs sociaux au sein de la structure. Ainsi, en orientant le bénéficiaire vers les partenaires dont c'est la mission, l'association de l'aide alimentaire prend une place déterminante dans la suite du parcours du bénéficiaire. Ce type d'orientation peut aussi être formalisé, par le biais de fiches navette par exemple.

Ainsi, parmi les structures répondantes, **72%** des associations de l'aide alimentaire **orientent leurs bénéficiaires vers d'autres structures**.

L'orientation des bénéficiaires vers d'autres structures ?		
	N	%
Oui	101	72%
Non	40	28%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

Ces orientations concernent le plus souvent des questions d'accès aux **droits** (75%), aux **soins** (73%), à **l'emploi** (71%), ou au **logement** (65%).

Des associations ont précisé, en commentaire, orienter les bénéficiaires vers d'autres associations caritatives (pour les vêtements, ou du mobilier par exemple), ou pour permettre un accès à la culture et aux loisirs.

“

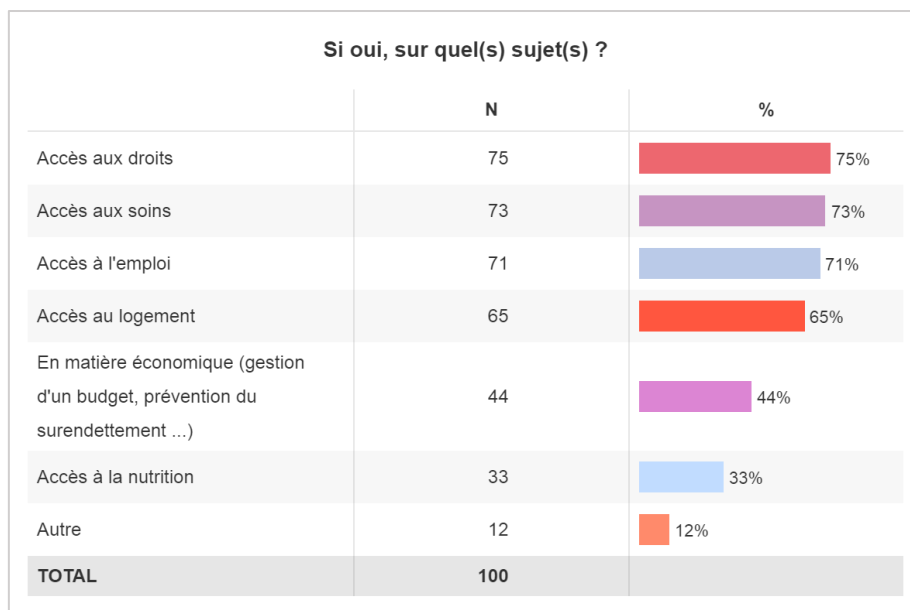
Ecoute et accompagnement pour faire face aux problèmes évoqués et orientation vers autres structures (activités pour enfants lors des vacances...)

”

“

pour les personnes qui arrivent directement dans la structure elles pourront être dirigées vers d'autres structures en fonction de leur besoins.

”



### 3.3. Accompagnement en matière de promotion à la santé et à la nutrition

#### EQUILIBRE ALIMENTAIRE

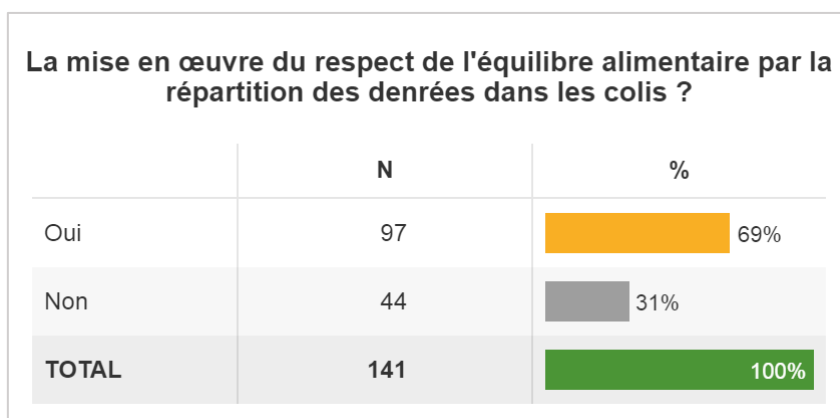
Pour lutter contre la précarité alimentaire, **69%** des associations déclarent **favoriser un respect de l'équilibre alimentaire par la répartition des denrées** dans les colis.

Les associations veillent à cet équilibre en mettant en place des **colis variés et équilibrés**. Pour cela, elles s'appuient sur l'expertise de diététiciens, ou sensibilisent les bénéficiaires à l'équilibre alimentaire afin de les accompagner dans le choix des denrées, au regard des produits disponibles.

“ Mise en place d'une affiche "colis type" créer à l'aide d'une diététicienne. Celle-ci permet de constituer des colis alimentaires en respectant l'équilibre alimentaire en fonction de la composition familiale ou du foyer. ”

“ le colis contient des produits secs, des produits frais et surgelés et des fruits et légumes. Les habitudes alimentaires sont respectées mais les animatrices incitent les familles à prendre des produits qu'ils n'ont pas l'habitude de consommer afin de diversifier leur alimentation. ”

“ Tous les groupes alimentaires tels que décrits dans le PNNS sont représentés ”





## RECHERCHE DE DENREES DE QUALITE

Comme évoqué précédemment, la lutte contre la précarité alimentaire doit « *favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante*<sup>9</sup> ».

En région Auvergne-Rhône-Alpes, **60%** des associations ont déclaré œuvrer en ce sens en recherchant des **denrées de qualité**. Pour ce faire, les associations essaient de nouer des partenariats avec des **producteurs locaux** proposant des **produits frais** ou des produits **bio**. L'une d'entre elles fait référence à la plateforme Agrilocal qui « *a pour vocation de promouvoir les circuits courts, le développement de l'agriculture de proximité*<sup>10</sup> ».

Par ailleurs, plusieurs associations ont mentionné la création ou le partenariat avec des jardins - **Jardin de Cocagne**<sup>11</sup>, **jardin solidaire** ou un **jardin au sein de l'association**.

## LE JARDIN DE COCAGNE

Les Jardins de Cocagne sont « *de véritables exploitations maraîchères biologiques, à vocation d'insertion sociale et professionnelle. Ils ont généralement le statut d'associations loi 1901 sans but lucratif et existent principalement sous forme d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Les Jardins de Cocagne accueillent des femmes et des hommes de tout âge, en situation précaire et rencontrant des difficultés d'ordre professionnel, social ou personnel. A travers la production de légumes biologiques [...] les Jardins de Cocagne permettent à ces personnes de retrouver un emploi et de (re)construire un projet professionnel et personnel. En développant une action sociale, économique, environnementale, en promouvant une consommation locale, bio et citoyenne, et en recréant du lien de proximité, les Jardins de Cocagne se situent résolument au cœur de l'économie solidaire et du développement durable.*

**Définition : Réseau Cocagne**

Qu'il s'agisse du lien direct à la production avec les jardins ou de partenariats favorisant les circuits courts, ces actions semblent émerger ou se développer, plusieurs associations précisant la dimension nouvelle de ces projets :

“ Nous sommes en contact avec un jardin de Cocagne et un ESAT pour obtenir des légumes de qualité bio. Nous commençons la mise en place de cette action ”

“ Partenariat avec des Jardins d'insertion (Jardins de Lucie) pour avoir des légumes locaux et bio / Adhésion au GESRA ”

<sup>9</sup> Article L266-1 du code de l'action sociale et des familles

<sup>10</sup> <https://www.agrilocal.fr/association-agrilocal/nos-enjeux/>

<sup>11</sup> <http://www.reseaucocagne.asso.fr/cest-quoi-un-jardin-de-cocagne/>

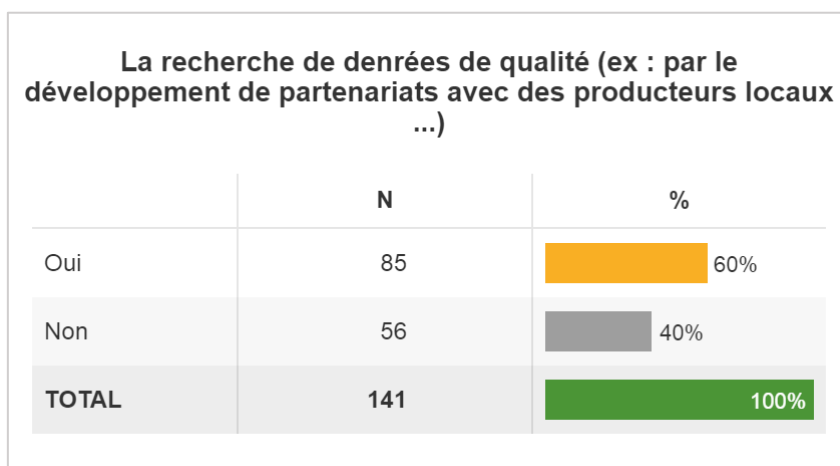
“ Lien avec des producteurs locaux, paniers solidaires des jardins de Cocagne (atelier de cuisine sur la saisonnalité), vente de produits le moins transformés possible, brut et vrac quand cela est possible. Nous privilégions le bio et local dans la mesure du possible, sans l'imposer aux adhérents ”

“ Nous avons un partenariat avec une société coopérative de production "d'Ardèche et de saison" qui travaille avec des agriculteurs locaux Ardèchois. Nous avons fait sur 4 mois des achats de produits frais (fruits et légumes de saison) pour améliorer le colis des bénéficiaires. ”

Enfin, ces projets autour de la qualité semblent apporter une très forte satisfaction aux acteurs de l'aide alimentaire, comme on le voit ci-dessous avec un projet qualifié de « *formidable initiative* ».

“ Mise en place avec la municipalité de Champagne au Mont d'Or d'un jardin solidaire. Certains de nos bénéficiaires sont bénévoles pour faire fonctionner le jardin et l'entraide Champenoise reçoit l'ensemble de la production du jardin et du poulailler solidaire. Formidable initiative de la municipalité ”

Une association précise que ce travail de recherche de denrées de qualité est complexe « *recherche en cours mais fastidieuse* ».

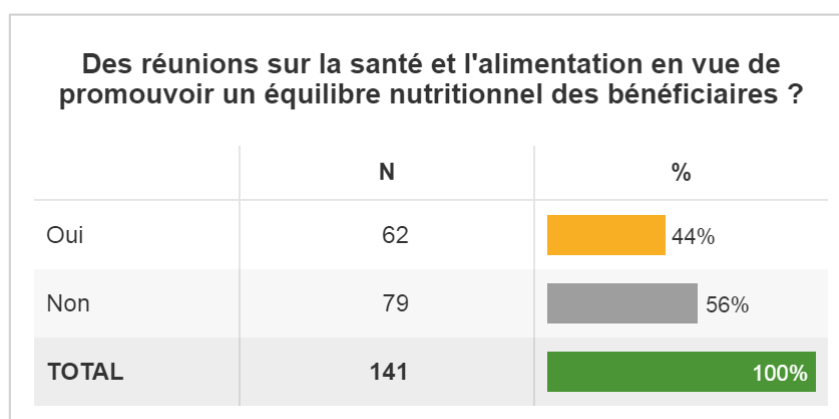


## REUNIONS SANTE ALIMENTATION

La qualité des produits renvoie aussi à la santé des bénéficiaires. Pour aller plus loin, **44% des associations organisent des réunions sur la santé et l'alimentation** afin de promouvoir l'équilibre nutritionnel.

Cette promotion à l'équilibre nutritionnel peut revêtir différentes formes :

- **Intervention de partenaires** : IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé), diététiciens...
- **Partenariats spécifiques** :
  - o Mise en place de l'action « Santé dans l'assiette » avec la Fondation ARHM dont l'objectif du partenariat est d'apporter une aide alimentaire par le lien social aux personnes qui résident dans des habitats partagés,
  - o Participation au « programme matin » (conseils autour de la nutrition des enfants de moins de 3 ans).
- Des **ateliers autour de la nutrition ou des cours de cuisine** (intervention de diététiciens, de professionnels de l'Economie Sociale et Familiale).
- Des **sensibilisations** lors d'actions spécifiques (importance de l'alimentation pour la préparation à l'exercice physique autour d'une activité de marche).



## ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL POUR EFFECTUER LES ACHATS ALIMENTAIRES




L'accompagnement en matière de promotion de la santé peut aussi passer par des actions plus personnalisées. Ainsi, **28%** des associations ont déclaré **accompagner individuellement les bénéficiaires pour effectuer des achats alimentaires**, au regard de l'équilibre budgétaire et nutritionnel de la personne.

Certaines associations **ont précisé effectuer cet accompagnement sur demande ou assurent une disponibilité** des bénévoles dans les épiceries pour accompagner les personnes qui le souhaitent dans les rayons.

En outre, l'implication des bénéficiaires dans le choix des produits est une question importante pour les bénéficiaires. En effet, comme le souligne le secours catholique « *La possibilité d'être acteur et actrice de ses choix alimentaires est une question de dignité. Elle seule permet de dépasser la honte ressentie lorsque l'on doit se tourner vers d'autres pour l'apport alimentaire quotidien ou lorsqu'on doit le faire via un dispositif réservé aux personnes en galère* – « *Le fait de*

*payer et de choisir comme tout le monde nous permet de rester dignes ». Elle évite aussi de remettre en cause le rôle nourricier des parents : « J'avais honte de ne pas payer. Je me sentais comme une assistée ». [...] On voudrait plus de choix, préserver notre dignité ». Faire ses courses comme tout le monde, c'est très banal. C'est pourtant un souhait pour ceux et celles qui s'en sentent exclus<sup>12</sup> ».*

**Un accompagnement individuel des bénéficiaires pour effectuer les achats alimentaires (équilibre nutritionnel et aspect économique) ?**

	N	%
Oui	39	 28%
Non	102	 72%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	 <b>100%</b>

<sup>12</sup> SECOURS CATHOLIQUE. Faim de dignité. Etat de la pauvreté en France en 2021. Novembre 2021. p. 9 [En ligne]. Disponible sur : <https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rs21.pdf>

## ATELIERS CUISINE

**46%** des associations organisent des **ateliers cuisine** dans les locaux de l'association. Une association ne disposant pas de local précise réaliser ces ateliers dans un local prêté par la mairie.

Ces ateliers cuisine permettent aux bénéficiaires d'apprendre à **cuisiner les produits distribués** et de **découvrir de nouveaux aliments** et aux associations de **sensibiliser sur la nutrition et l'importance de l'équilibre alimentaire**.

De plus, ils permettent aux personnes de passer du statut de bénéficiaire à celui de membre actif dans l'élaboration du repas, en valorisant la participation et savoir-faire de chacun. Ces ateliers conduisent aussi à recréer du lien social et permettent aux personnes de partager un repas lors d'un moment convivial.

A titre d'exemple, une association a mis en place plusieurs ateliers :

- un atelier mensuel « alimentation et bien être » qui a pour objectif de modifier les pratiques en proposant des ateliers axés sur la saisonnalité des produits. Ces ateliers vont de pair avec le développement de l'offre proposée par les associations avec des produits « *locaux, bio et/ou circuit court et d'une valeur nutritive et gustative de meilleure qualité* ». Afin de favoriser le succès de son initiative, l'association souhaite « *impliquer des bénéficiaires dans les commandes de produits (participation aux choix des produits, travail collectif sur la qualité et la provenance des aliments choisis)* »,
- une dizaine d'ateliers « cuisiner local avec un petit budget » en partenariat avec une diététicienne-nutritionniste. Afin de sensibiliser à l'importance de la qualité nutritionnelle, l'association a mis en place « *une dynamique de co-construction de ces ateliers et des outils utilisés* ». Ces ateliers sont constitués « *d'une partie théorique sur l'alimentation (apport nutritionnel conseillé, la taille des portions, semainier de menus équilibrés ...)* tout en prenant en compte les aspects budgétaires et la composition familiale de chacun, puis *d'une mise en pratique par un atelier cuisine, suivi d'une dégustation* ». Afin de sensibiliser les plus jeunes à la cuisine, l'association a dédié un atelier spécifique où les parents et enfants cuisinent ensemble.

En plus de ses dimensions santé et nutrition, ces ateliers cuisine sont aussi marqués par un fort engagement social, comme le résume cette association :

“

Création d'un projet "Jeunes en actions contre l'exclusion" qui a pour buts de : sensibiliser les jeunes de 18-25 ans aux solidarités sur le territoire et au manque de lien social.

Ainsi, nous proposons des ateliers cuisines entre les cuisiniers volontaires et les participants afin de les redistribuer aux bénéficiaires lors de nos distributions de repas au champ de foire (le dimanche).

”

### Des ateliers cuisine dans les locaux de l'association favorisant l'utilisation des produits pour une alimentation saine et de bonne qualité ?

	N	%
Oui	65	46%
Non	76	54%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

## MISE A DISPOSITION DE RECETTES DE CUISINE

55% des associations mettent à disposition des **recettes de cuisine**. Ces recettes contiennent des **conseils** d'utilisation (souvent pour les produits peu connus, type recettes « légumes du mois ») et d'**aide** à la préparation : une association sensibilise par exemple sur les dates optimales de conservation des aliments distribués.

“ il y a quelques années nous faisons des ateliers cuisine et nous avons édité un recueil de toutes les recettes faites nous les offrons aux nouveaux bénéficiaires ”

“ Dans la suite des ateliers réalisés, des recettes sont mises à disposition. Par ailleurs, des groupes d'échanges de recette via les plateformes social ont été mis en place pour les personnes qui le souhaitent ”

	N	%
Oui	78	55%
Non	63	45%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

## 3.4. Participation des bénéficiaires au fonctionnement de l'association

### ENQUETE

Afin de favoriser la participation des bénéficiaires<sup>13</sup>, **45%** des associations mettent en place des **enquêtes/outils nécessaires au bon fonctionnement** de l'association.

Une association a mis en place un Conseil de la Vie Social (CVS)<sup>14</sup> et une autre association en a le projet<sup>15</sup>.

D'autres outils sont mis en place par les associations : **boite à questions/idées**, à des **enquêtes de satisfaction** sur l'accueil, les produits, sur les manques et besoins, sur les habitudes alimentaires ...

### LE CVS

*Le CVS est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux. Le CVS est un lieu d'écoute et d'échange qui a pour objectif de favoriser la participation et l'implication des personnes.*

#### La mise en place d'enquêtes et d'outils nécessaires au bon fonctionnement de l'association (ex:enquête de satisfaction, boite à idées ...)

	N	%
Oui	63	45%
Non	78	55%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

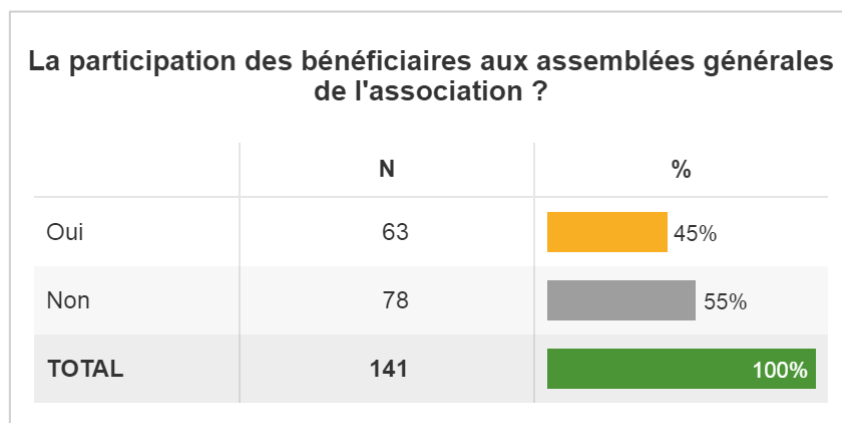
<sup>13</sup> ANESM. *Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale*. Recommandation de bonnes pratiques professionnelles. 2008. [En ligne]. Disponible sur : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco\\_expression\\_participation\\_usagers.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_expression_participation_usagers.pdf)

<sup>14</sup> Loi du 2 mars 2022, article 311-6 du code de l'action sociale et des familles

<sup>15</sup> Il s'agit de 2 structures d'hébergement hors CHRS

## ASSEMBLEES GENERALES

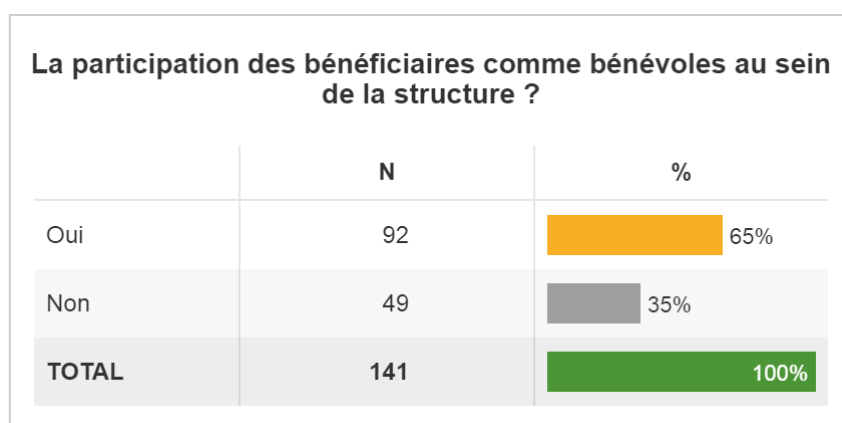
45% des associations proposent aux bénéficiaires de participer aux assemblées générales de l'association. Certaines associations proposent à tous leurs bénéficiaires de participer aux instances de l'associations, d'autres seulement aux bénéficiaires qui sont aussi bénévoles.



## PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES

“ Le bénéficiaire qui devient bénévole se reconstruit et retrouve sa dignité et une place au sein de la société. ”

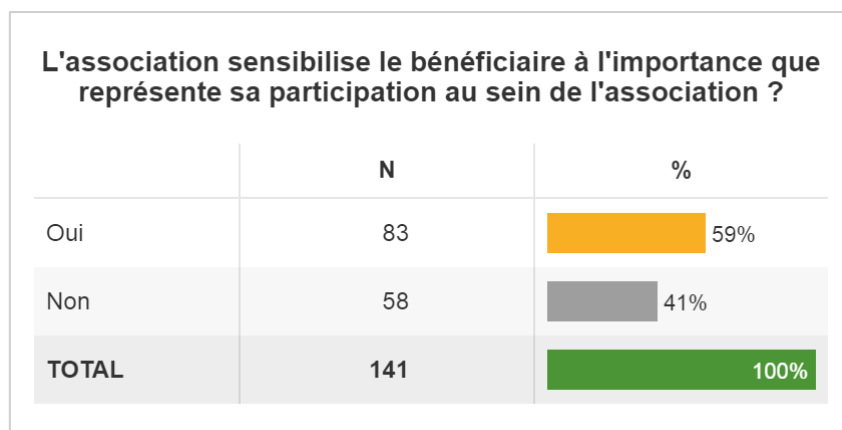
65% des associations **proposent aux bénéficiaires de devenir bénévoles** au sein de la structure. Les bénévoles participent par exemple au jardin partagé, aux collectes de denrées, à l'approvisionnement, au fonctionnement de l'épicerie, à la préparation des paniers ou aux ateliers proposés par l'association.





## SENSIBILISATION A L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION DES USAGERS

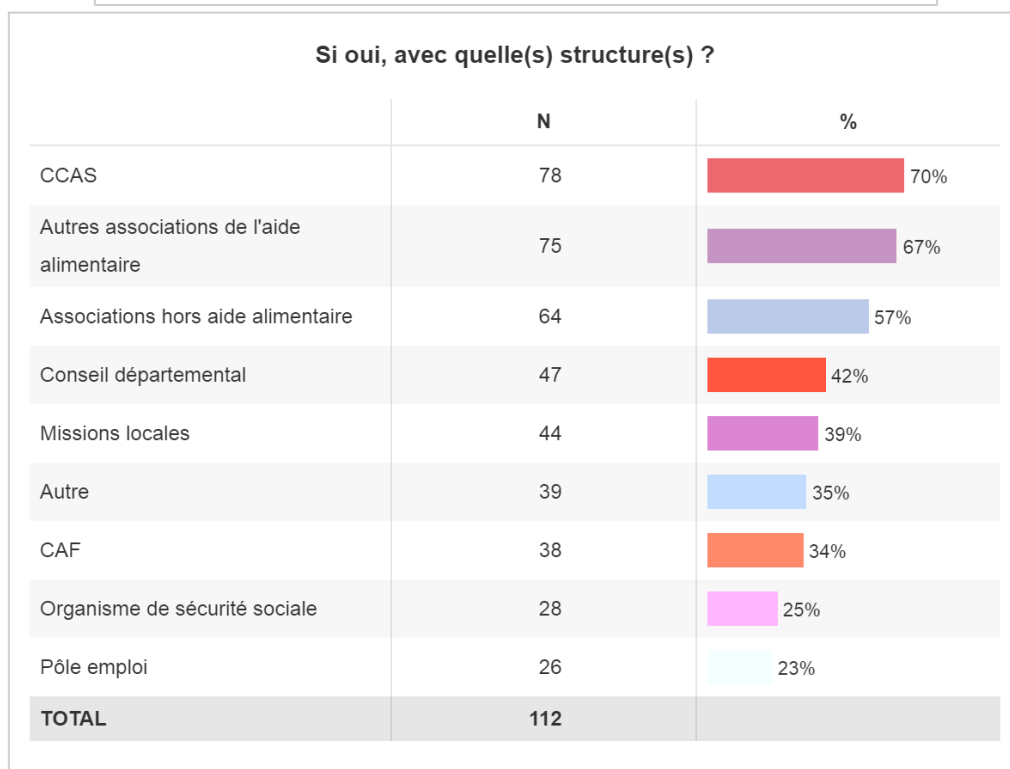
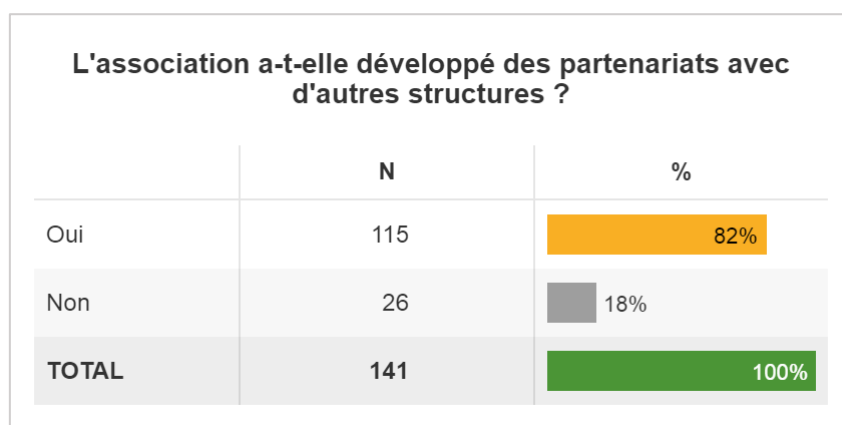
**59%** des associations sensibilisent les bénéficiaires à l'importance que représente leur participation. Cette sensibilisation peut se faire lors de l'inscription du bénéficiaire, lors des CVS, dans le projet associatif ...



### 3.5. Partenariats mis en place par l'association

**82% des associations ont développé des partenariats avec d'autres structures.** Il s'agit le plus souvent d'un partenariat avec le **CCAS** (70% des associations ayant mis en place des partenariats), avec d'autres **associations de l'aide alimentaire** (67%), avec des **associations hors aide alimentaire** (57%).

Parmi les autres structures, les associations ont fait références à des structures du soin (CSAPA, équipes mobiles psychiatrie, permanence d'accès aux soins ...), de la culture, du sport ...



## 3.6. Projets en cours

Afin de s'adapter aux besoins et attentes des bénéficiaires, les associations développent une diversité de projets en région.

Plusieurs associations ont fait état d'un projet d'agrandissement des locaux, d'ouverture d'antennes, parfois mobiles, pour couvrir les zones blanches.

Des associations souhaitent également développer des projets pour améliorer l'accompagnement social des bénéficiaires en renforçant l'information et les liens avec les collectivités locales.

“ Renforcer les liens avec les collectivités locales pour une prise en charge conjointe des bénéficiaires, chacun dans son domaine de compétence ”

Plusieurs associations ont aussi fait part de projets ayant pour objectif de favoriser l'inclusion numérique : utilisation des nouvelles technologies, services et médias numériques ...

Certaines associations souhaitent plutôt développer différentes actions autour de l'alimentation :

- Partenariat avec producteurs locaux,
- Ateliers cuisine,
- Développement d'un jardin solidaire qui vient de se mettre en place,
- Réflexion autour des questions environnementales : « anti gaspillage », « le mieux manger », « 0 déchet », « produits en vrac ».

Deux associations ont mentionné des projets autour de la santé et du bien-être « coiffeur pour le bien-être [...] couturière pour aider dans le soin des vêtements ».

Enfin, une association souhaite mettre en place des actions pour favoriser la participation des usagers à travers notamment la mise en place d'un CVS comme « lieu d'échange et d'expression ». Une autre association souhaite, quant à elle, « développer le temps d'écoute ».

“ De valoriser la collaboration avec les familles , permettre l'expression des usagers. La mise en place d'un CVS comme un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions en lien avec leur quotidien et le fonctionnement de l'établissement. ”

## De l'importance de la participation des bénéficiaires

Parmi les associations ayant renseigné l'enquête :

- 65% mettent en place des actions pour favoriser le développement du lien social,
- 46% proposent des ateliers cuisine.

En termes de participation :

- 65% proposent aux bénéficiaires de devenir bénévoles,
- 59% sensibilisent les bénéficiaires à l'importance que représente leur participation,
- 45% proposent aux bénéficiaires de participer aux assemblées générales.

De nombreuses associations ont ici fait part **d'initiatives locales et solidaires** : partenariat avec une mairie pour la mise en place d'un jardin solidaire dans lequel les bénévoles participent à la production des fruits et légumes, partenariat avec un ESAT dont les travailleurs en situation de handicap produisent des fruits et légumes, fêtes de quartier, ateliers cuisine ...

Cet accompagnement par l'alimentation mis en place par les associations permet aux bénéficiaires de **recréer du lien social**, souvent mis à mal par la situation de précarité.

Ce fonctionnement de l'association est guidé par **une logique participative** où le bénéficiaire devient **partie prenante** du fonctionnement de l'association, et lui permet de devenir acteur de l'aide dont il bénéficie. Ce fonctionnement permet aux personnes de renforcer leur **pouvoir d'agir**.

“

Le bénéficiaire qui devient bénévole se reconstruit et retrouve sa dignité et une place au sein de la société.

”

### 3.7. Autres besoins des bénéficiaires en matière d'accompagnement

40% des associations ont repéré d'autres domaines dans lesquels les bénéficiaires auraient d'autres besoins d'accompagnement.

Lorsque les associations ont précisé les besoins auxquels elles faisaient référence, elles ont le plus souvent cité des besoins autour du **logement**, de **l'emploi**, de la **gestion du budget**.

Les associations ont aussi mentionné des besoins autour de la **santé**, de **l'accès aux droits**, de la **famille** (parentalité, aide aux devoirs pour les enfants), d'un accompagnement à **l'apprentissage du français**.

Enfin, d'autres thématiques ont été cités comme l'accompagnement face aux **addictions**, dans les démarches **administratives**, dans les **loisirs**, des problématiques de **mobilités**, des besoins d'**écoute** et enfin un accompagnement autour du **numérique**.

Pour répondre à ces besoins, des associations s'appuient sur le partage d'expérience entre associations, ou sur des recrutements spécifiques pour répondre aux problématiques ciblées :

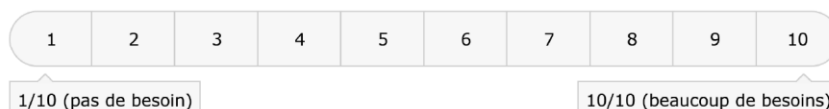
“ C'est difficile mais le besoin d'écoute est énorme, Nous devons améliorer cette partie de notre mission et nous nous appuyons sur la structure de la Croix-Rouge qui viendra nous faire bénéficier de leur expérience ”

“ La santé, un nouveau coordinateur santé va nous rejoindre début septembre. Il sera chargé de travailler avec l'ensembles des structures médicales et psychiatriques. ”

Avez-vous identifié d'autres domaines dans lesquels les bénéficiaires pourraient avoir des besoins d'accompagnement ?		
	N	%
Oui	57	40%
Non	84	60%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

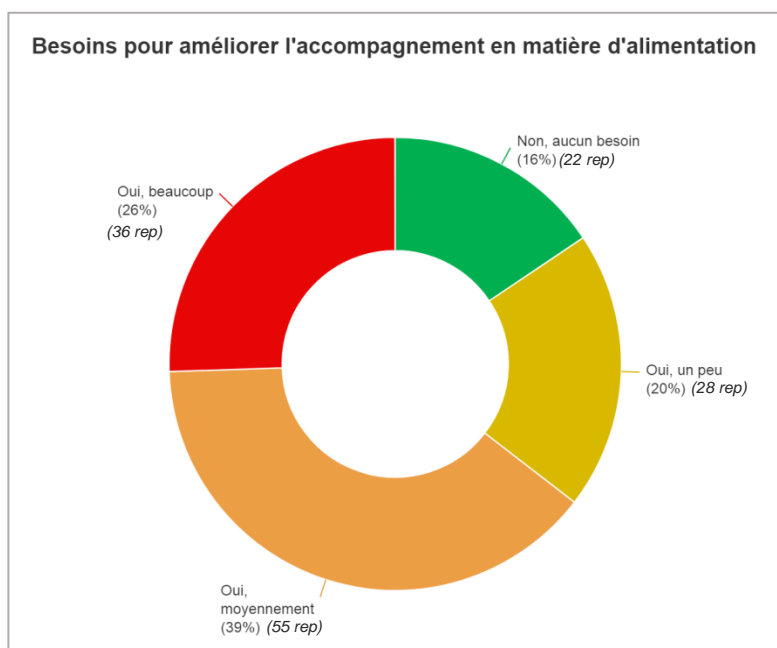
## 4. Besoins des bénévoles et des salariés des associations de l'aide alimentaire pour répondre aux besoins des bénéficiaires

Afin de connaître les besoins des associations dans la réalisation de leur mission d'accompagnement en matière d'alimentation ou d'accompagnement social, les associations ont été invitées à renseigner une échelle des besoins allant de 1 à 10 :



Les graphiques ci-dessous présentent les données regroupées en classe de besoins<sup>16</sup>. Les graphiques sont classés par ordre d'importance, des besoins les plus importants au moins important.

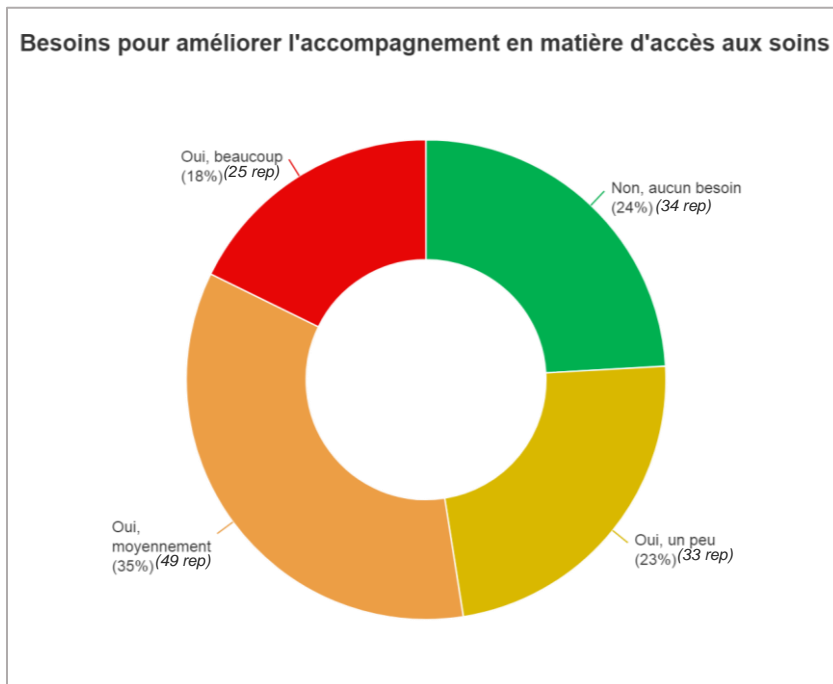
### BESOINS POUR AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE D'ALIMENTATION



84% des associations ont déclaré avoir des besoins pour favoriser l'accompagnement en matière d'alimentation.

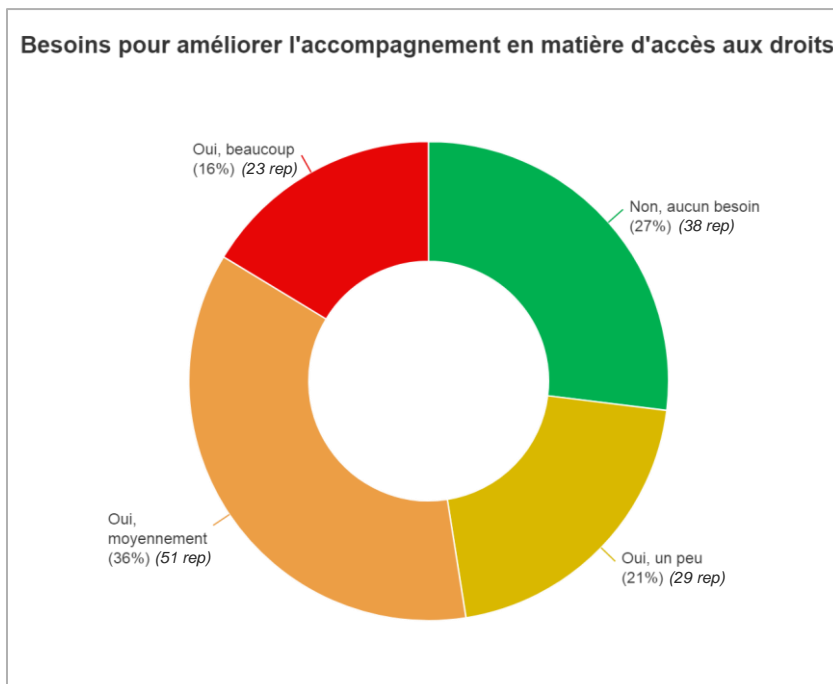
<sup>16</sup> Non aucun besoin (1/10) ; Oui un peu (2/10, 3/10, 4/10) ; Oui moyenne (5/10, 6/10, 7/10) ; Oui beaucoup (8/10, 9/10, 10/10)

## BESOINS POUR AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE D'ACCES AUX SOINS



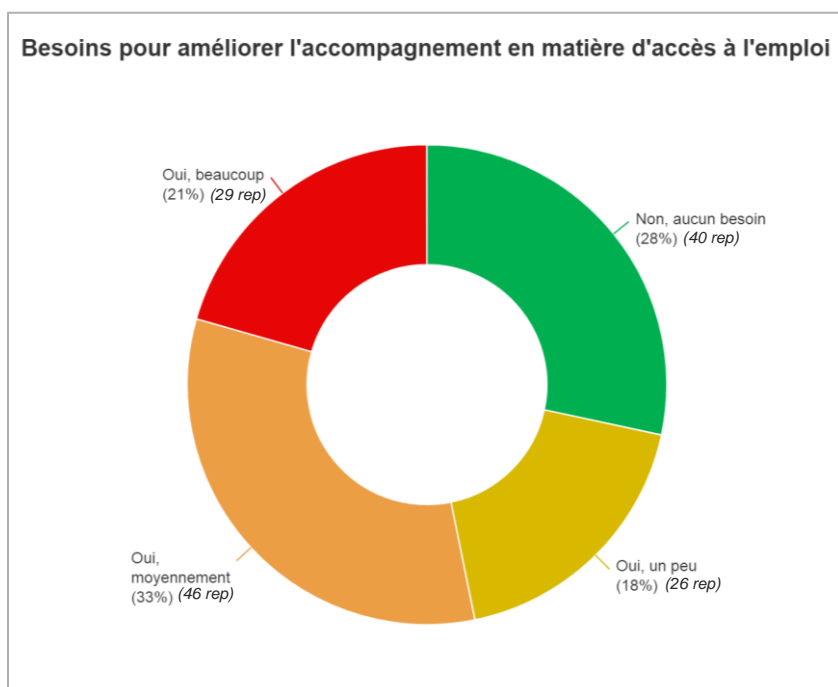
76% des associations ont déclaré avoir des besoins pour favoriser l'accompagnement en matière d'accès aux soins.

## BESOINS POUR AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE D'ACCES AUX DROITS



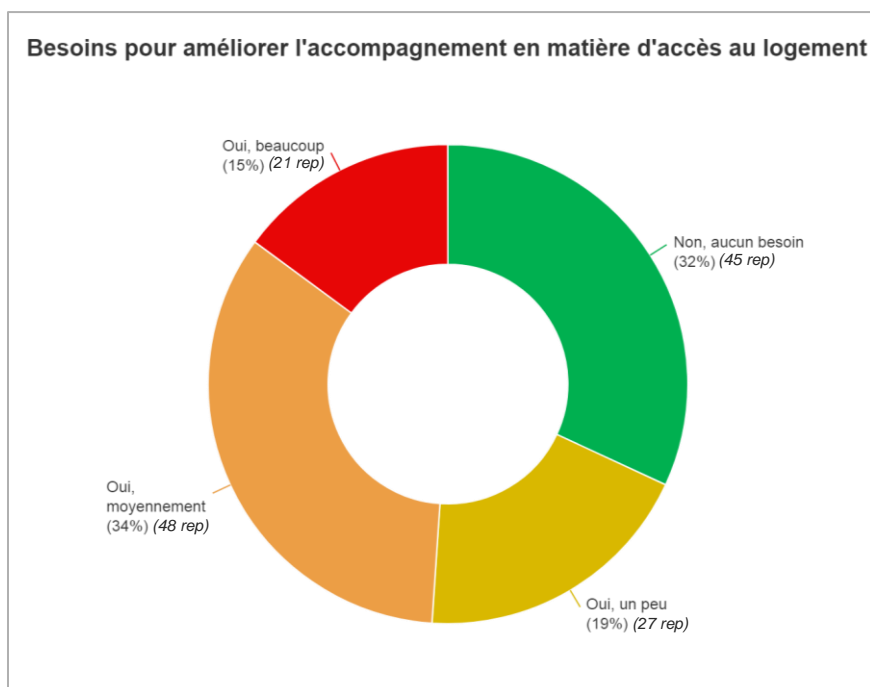
73% des associations ont déclaré avoir des besoins pour favoriser l'accompagnement en matière d'accès aux droits.

## BESOINS POUR AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE D'ACCES A L'EMPLOI



72% des associations ont déclaré avoir des besoins pour favoriser l'accompagnement en matière d'accès à l'emploi.

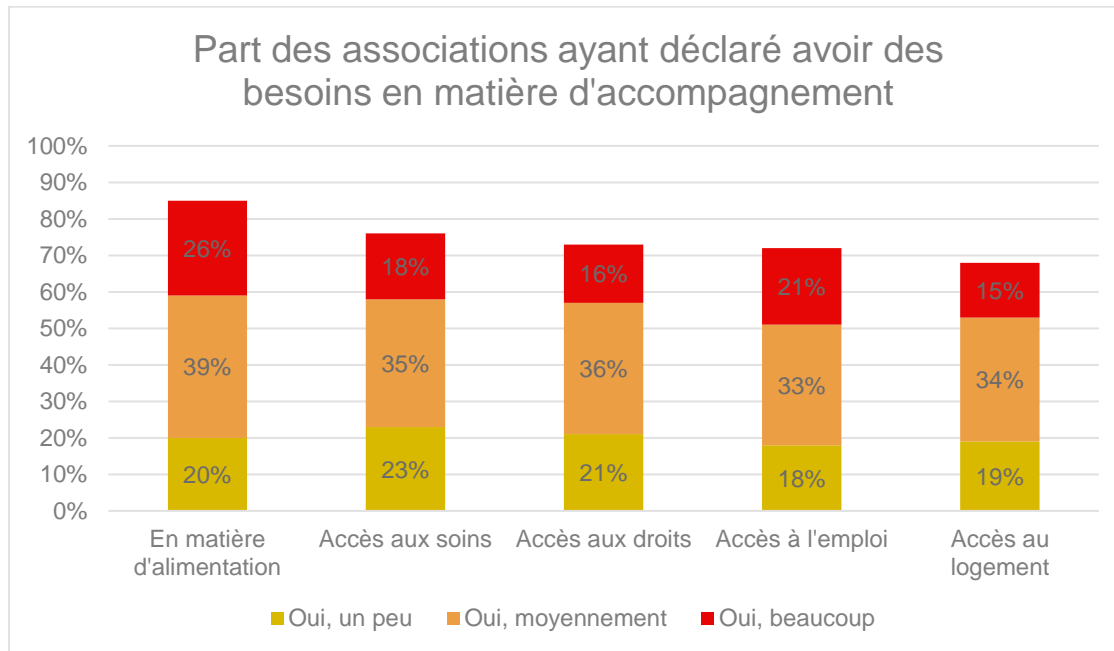
## BESOINS POUR AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE D'ACCES AU LOGEMENT



68% des associations ont déclaré avoir des besoins pour favoriser l'accompagnement en matière d'accès au logement.



## SYNTHESE DES BESOINS DES ASSOCIATIONS POUR AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT



Les données dans le graphique ci-dessus sont ordonnées de gauche à droite, des besoins les plus importants au moins importants.

- Ainsi, c'est en matière d'alimentation (équilibre nutritionnel, régimes particuliers ...) que les associations ont exprimé un besoin le plus important. En effet, 85% des associations ont exprimé un besoin (et 65% un besoin modéré ou fort dans ce domaine).

- Concernant l'accès aux soins, 76% ont exprimé un besoin (et 53% un besoin modéré ou fort). A noter que 80% des CHRS distribution ont exprimé avoir beaucoup de besoin (4/6 CHRS) et 67% des structures itinérantes (4/7 structures).

- 73% des associations ont exprimé des besoins en matière d'accès aux droits (52% un besoin modéré ou fort).

- 72% des associations concernant l'accès à l'emploi (et 54% un besoin modéré ou fort).

- Enfin, 68% des associations concernant des questions liées à l'accès au logement (et 49% un besoin modéré ou fort).

Parmi les répondants, 13 associations ont déclaré n'avoir aucun besoin parmi les 5 domaines proposés (soit 9% des associations ayant répondu à ces questions).

## 5. Actions à mettre en place afin de favoriser l'accompagnement des bénéficiaires de l'aide alimentaire

### PARTAGE D'EXPERIENCES



60% des associations sont intéressées pour réaliser un **partage d'expériences** avec d'autres structures.

Pour réaliser ce partage, les associations ont majoritairement choisi :

- la **communication d'informations et de documents** (64% des associations). Les associations souhaitent que cette communication d'informations se fassent par **mail**,
- la participation à des **rencontres en présentiel** (63%).

Viennent ensuite la participation à des **web conférences** (33%), et par une **newsletter** (25%).

### BESOINS DE FORMATION



Afin de favoriser l'accompagnement social des bénéficiaires, **54% des associations sont intéressées par des formations**. Parmi les sujets mentionnés, les associations souhaiteraient des formations autour de :

- **l'accueil et l'écoute**,
- **la santé et du soin** (santé mentale, addiction ...)
- **la nutrition** (équilibre alimentaire, hygiène et sécurité alimentaire ...),
- **la gestion du budget** (prévention du surendettement),
- **l'accès aux droits**,
- l'accompagnement **administratif**,
- l'accès au **logement**,
- **l'informatique**.

## DOCUMENTS D'INFORMATION

### La transmission de documents d'informations

49%

Oui

69 associations

Pour les accompagner dans leur mission d'accompagnement social, la moitié des associations sont intéressées pour recevoir des documents d'informations.

Ces documents pourraient porter par exemple sur :

- **l'accès aux droits** : actualisation des démarches et des informations (exemple évolution des barèmes, des minimas sociaux), modification d'accès aux droits pour en informer les bénéficiaires,
- la **santé** avec des informations sur la protection sociale pour les bénéficiaires (CMU, ACS ...),
- le **logement** (dispositif DALO)
- sur **l'alimentation** (nutrition particulière, équilibre nutritionnel ...)

Ces documents d'informations pourraient servir de **veille juridique** sur les différents sujets évoqués.

“ l'accès aux formations pour les publics précaires  
les droits des migrants, avec ou sans papiers ”

“ législation, pratiques originales d'autres structures, évolution prévue dans le secteur de la distribution de  
nourriture ”

## PARTENARIATS

### Le développement de partenariats avec d'autres structures ou d'autres associations ?

48%

Oui

67 associations

48% des associations sont intéressées pour développer des partenariats avec d'autres associations.

Liste des sujets parmi les associations intéressées :

- 62% pour l'accès aux soins,
- 61% pour l'accès au logement,
- 58% pour l'accès aux droits,
- 56% pour l'accès à l'emploi,
- 56% en matière économique (gestion d'un budget, prévention du surendettement ...),
- 55% pour l'accès à la nutrition.

## APPUI METHODOLOGIQUE

Un appui méthodologique (ex : en terme d'outils ...)

# 40%

Oui

57 associations

**40% des associations sont intéressées par un appui méthodologique.**

De manière générale, les associations souhaitent que cet appui méthodologique se fasse sous **format numérique**. Elles ont aussi mentionné des **fiches synthèses** ou des **documents à distribuer** afin de donner de l'information aux bénéficiaires.

Des associations ont mentionné des sujets sur lesquels elles souhaiteraient des informations, notamment autour de :

- la **nutrition/diététique** : qu'est-ce qu'un colis alimentaire de qualité ? quels sont les besoins alimentaires ?  
Une association souhaiterait aussi avoir des conseils sur l'hygiène alimentaire,
- la **santé**,
- la **parentalité**,
- l'**accès aux droits** des bénéficiaires (ouverture des droits, aide au logement, aide à l'emploi),
- l'**accompagnement social** (par exemple pour faire face à des situations de violences conjugales).

Deux associations ont aussi mentionné un **besoin d'accompagnement méthodologique** autour de la mise en place de projets collectifs ou de l'évaluation de projet.

“ Mise en place de projets collectifs  
Favoriser la participation des hébergées ”

## L'INTERVENTION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX

L'intervention de travailleurs sociaux ?

# 28%

Oui

40 associations

**28% des associations sont intéressées par l'intervention de travailleurs sociaux.**

Les associations ont évoqué des professionnels travaillant au sein de **Maisons des solidarités**, de la **CAF**, de la **CPAM** ou au sein d'autres structures intervenant sur la commune afin d'apporter des réponses sur des sujets de **santé**, d'**accès aux droits**, d'**insertion professionnelle**, **logement** ...

“ Médiateurs pairs et autres travailleurs sociaux intervenant en complément de notre action pour une prise en charge si possible Globale ”

Si au fil des questions les associations ont souvent cité les mêmes sujets (écoute, santé, nutrition, gestion du budget, accès aux droits, accès au logement, insertion professionnelle ...), il apparaît toutefois que les **associations privilégient certaines modalités d'actions**.

En effet, les associations sont intéressées pour **partager leur expérience entre structure**, que ce soit par la **communication d'informations et de documents** ou par la **participation à des rencontres en présentiel**.

Un peu plus de la moitié des associations a aussi manifesté son intérêt pour **participer à des formations**.

Enfin, presque la moitié des associations est intéressée pour **recevoir des documents d'information** (de la veille juridique par exemple), ou pour **développer des partenariats** avec d'autres structures.

## Conclusion

Les associations de l'aide alimentaire ont pour mission principale de lutter contre la précarité alimentaire en favorisant « *l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale* ».

Cette étude a ainsi montré qu'une majorité d'association déclare rechercher des denrées de qualité ou favoriser une répartition équilibrée des denrées.

C'est aussi en ce sens que de nombreuses associations ont fait part d'initiatives locales et solidaires, que ce soit à travers des partenariats avec des producteurs locaux, ou par la création de jardin partagé par exemple.

Si les associations œuvrent pour lutter contre la précarité alimentaire, leur rôle social n'est pas oublié. Nombreuses sont celles qui ont repéré des besoins d'accompagnement tels que l'accès aux droits, la gestion du budget, l'accès au logement, l'insertion professionnelle ...

Ainsi, afin d'apporter une réponse aux besoins des bénéficiaires, les résultats de cette enquête montrent le rôle déterminant des associations dans l'accompagnement proposé aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Par leurs actions d'écoute, les orientations qu'elles proposent vers d'autres structures, la mise en place d'ateliers favorisant le développement du lien social, ou la proposition d'activités et de services diversifiés, les associations de l'aide alimentaire contribuent activement à lutter contre la précarité de leurs bénéficiaires, et ce, de façon plus large que sur la stricte dimension alimentaire.

En complément de ces actions, les modalités d'accompagnement évoluent et se diversifient elles aussi et de nombreuses associations favorisent aujourd'hui la participation des bénéficiaires au fonctionnement de l'association. Ce fonctionnement participatif a ainsi pour bénéfice de permettre aux bénéficiaires de l'aide alimentaire d'être à la fois acteur de l'aide dont ils bénéficient, mais aussi de retrouver une place dans un collectif.

Afin de les soutenir dans leurs missions, les associations de l'aide alimentaire se sont déclarées intéressées par des actions de soutien, telles que le partage d'expérience, la communication d'informations et de documents ou par la participation à des rencontres en présentiel.

L'accompagnement mis en place par ces associations est d'autant plus important dans un contexte où les besoins des bénéficiaires sont en augmentation. En effet, ces dernières années, les associations de l'aide alimentaire font face à une augmentation du nombre de bénéficiaires, constat accentué par la crise sanitaire. Comme le souligne la DREES dans une étude publiée en 2022, « *au printemps 2021, une majorité des centres de distribution d'aide alimentaire déclarent une augmentation de leur fréquentation – forte (dans 21% des cas) ou modérée (36%) – par rapport à la situation d'avant-crise sanitaire* ». <sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/er1218.pdf>

Retrouvez toutes nos études  
sur [www.creai-ara.org](http://www.creai-ara.org)

**Site de Lyon**

71C cours Albert Thomas  
69007 LYON  
04 72 77 60 60

**Site de Clermont-Ferrand**

67 rue Victor Basch  
63000 CLERMONT-FERRAND  
04 73 90 60 60

